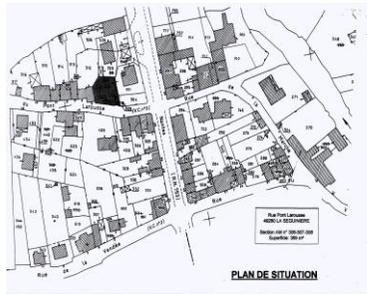


Vous souhaitez réaliser une clôture

Le dossier est à déposer en mairie en 3 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 1 mois. **Attention** dans certains cas, le délai d'instruction est majoré, vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

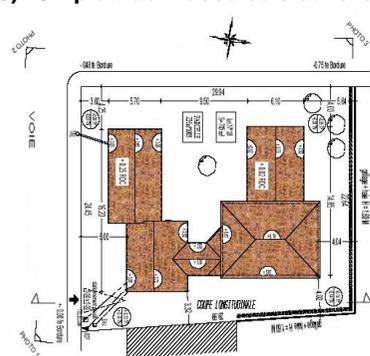
1) Un formulaire : [Cerfa 13703*05](#)

2) Un plan de situation du terrain



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

3) Un plan de masse coté dans les 3 dimensions



Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a.
Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

4) Une représentation de l'aspect extérieur



5) Une notice décrivant le terrain et présentant le projet

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents, ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti.

6) Une photographie permettant de situer l'emplacement futur de la clôture

